

COMMUNE DE PONT D'OUILLY

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL DU 26 FÉVRIER 2025

Étaient présents : Mme Maryvonne GUIBOUT, Mr Jacky LEBRETON, Mr Gilles MAUDUIT, Mme Sylvie HÉLIE, Mme Angélique LEBRETON, Mr Jean-Michel FEAUVEAU, Mr Benoît MACKIEWICZ, Mr Eric MARAIS, Mr Vincent MEYER.

Étaient absentes excusées : Mme Isabelle LEMARIÉ (donne pouvoir à Mr Eric MARAIS), Mme Cassandre BRIAND (donne pouvoir à Mr Gilles MAUDUIT).

Mr Gilles MAUDUIT a été élu secrétaire.

Réaménagement du Camping Municipal et construction d'une halle bloc sanitaire – Avenant n° 1 – Lot 11 – LA TINY HOUSE

La Commune a engagé un marché public pour le réaménagement du Camping municipal et la construction d'une halle bloc sanitaire. Au cours de l'exécution des travaux, il est apparu qu'il y a une plus-value sur la main courante de la Tiny House.

Le montant de cette plus-value s'élève à 1 084 € HT. Cet avenant vise à intégrer celle-ci dans le marché initial, en respectant les procédures légales et en assurant la transparence des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'avenant au marché public pour un montant de 1 084 € HT destiné à la plus-value de la main courante.

Rénovation Thermique de la Salle multi-activités – Avenant n° 1 – Lot 09 – SARL SAVARY BOYER PEINTURE

La Commune a engagé un marché public pour la rénovation thermique de la Salle multi-activités. Au cours de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus initialement dans le marché.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 7 440 € HT. Cet avenant vise à intégrer celle-ci dans le marché initial, en respectant les procédures légales et en assurant la transparence des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'avenant au marché public pour un montant de 7 440 € HT destiné au complément de travaux à l'étage de la salle multi-activités.

Rénovation Thermique de la Salle multi-activités – Avenant n° 1 – Lot 11 – ETS DALIGAULT

La Commune a engagé un marché public pour la rénovation thermique de la Salle multi-activités. Au cours de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus initialement dans le marché.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 1 582,13 € HT. Cet avenant vise à intégrer celle-ci dans le marché initial, en respectant les procédures légales et en assurant la transparence des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'avenant au marché public pour un montant de 1 582,13 € HT destiné au remplacement des haut-parleurs et la fourniture et pose d'une gaine Télécom.

Rénovation Thermique de la Salle multi-activités – Avenant n° 1 – Lot 05 – Ent. SCHMITT

La Commune a engagé un marché public pour la rénovation thermique de la Salle multi-activités. Au cours de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus initialement dans le marché.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 2 449,15 € HT. Cet avenant vise à intégrer celle-ci dans le marché initial, en respectant les procédures légales et en assurant la transparence des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'avenant au marché public pour un montant de 2 449,15 € HT destiné à la réfection de l'escalier en carrelage.

Tarif de location de la Salle Culturelle au 1^{er} Mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs de location de la Salle Multi-activités à partir du 1^{er} Mars 2025 suivants :

Location de la Salle Multi-activités	Sans la Cuisine	Avec la Cuisine
Personnes extérieures à la Commune	310 €	410 €
Habitants de Pont d'Ouilly et Associations hors Commune	210 €	260 €
Associations de Pont d'Ouilly	85 €	105 €
Locations en semaine	170 €	220 €
Vin d'honneur	110 €	
Petite salle à l'étage	30 €	

Un acompte de 30 % sera demandé à la signature du contrat de location et une caution de 500 € lors de la remise des clés. Les conditions de location seront précisées dans le règlement intérieur de la salle.

Acquisition d'un logiciel de gestion pour le Camping municipal

La Commune envisage l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le Camping municipal afin de moderniser et d'optimiser la gestion des réservations, des paiements et des services associés. Cette décision s'inscrit dans une volonté de simplifier les procédures administratives et d'améliorer l'expérience des usagers.

L'actuel système de gestion manuelle présente plusieurs inconvénients, notamment une lourdeur administrative et un risque accru d'erreurs. L'acquisition d'un logiciel spécialisé permettra de centraliser et d'automatiser de nombreuses tâches, offrant ainsi une meilleure traçabilité et une réduction des erreurs administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition d'un logiciel de gestion pour la Camping Municipal pour un montant total de 2 916 € TTC.

SDEC – Renouvellement du poteau bois 09,003 hors service

A la suite de la tempête, le poteau bois 09,003 chemin du Roi est tombé et donc hors service. Il est nécessaire de le remplacer. Le SDEC propose à la Commune un devis de 1 067,56 € TTC, la part qui revient à la Commune étant d'un montant de 622,74 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le devis du SDEC et s'engage à payer un montant de 622,74 € pour le renouvellement du poteau bois.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

SDEC – Déplacement du foyer 07-023 et extension éclairage du Parking Place du Docteur Roger Cornu

Pour permettre la bonne réalisation des travaux de rénovation thermique de la salle multi-activités, il est nécessaire de déplacer le foyer 07-023 qui se trouvait sur la façade du bâtiment. Ce déplacement est aussi l'occasion d'étendre l'éclairage public sur le parking.

Le SDEC propose à la Commune un devis de 6 860,34 € TTC, la part qui revient à la Commune étant d'un montant de 4 108,44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le devis du SDEC et s'engage à payer un montant de 4 108,44 € TTC pour le déplacement du foyer 07-023 et l'extension de l'éclairage public du Parking Place du Docteur Roger Cornu.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

Vente d'une parcelle communale enclavée

Une parcelle communale comportant une construction édifiée par le Syndicat d'eau est enclavée dans la propriété d'un agriculteur qui souhaiterait l'acquérir.

La question posée au Syndicat d'eau portait sur la propriété de cette construction (Commune ou Syndicat d'eau).

Cette même question est posée pour le château d'eau dont la Commune est également propriétaire du terrain d'assise.

En l'absence de réponse du Syndicat d'eau, le Conseil Municipal charge Me DAMEME, notaire de la Commune de résoudre cette question de propriété avec lui pour ensuite prendre sa décision.